

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Baker Tilly STREGO
Société par actions simplifiée au capital de 11 136 867 euros
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie, 49000 ANGERS
063200885 RCS ANGERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2026

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2026, il a été extrait ce qui suit :

(...)

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture d'un contrat d'apport en date du 15 juillet 2026 aux termes duquel les sociétés ECT-AM, CYRANG INVEST, BREDITT, AL INVEST, T2L, A.D. Quitum Idus Maias, FFZAC HOLDING, AR4PA font apport globalement à la Société de 938 actions de la société **EXPERTS CONSEILS DE LA METROPOLE S.A SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE**, Société anonyme au capital social de 47 340 euros, dont le siège social est situé Le parc du Canon d'Or – 1 Rue Philippe Noiret, Saint-André-lez-Lille (59350), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le n° 395 252 844, évalués globalement à SIX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CTS (6 957 436,78 €), rémunéré comme suit :

(i) Au profit d'ECT-AM :

- A concurrence **de neuf cent soixante-dix mille neuf cent quarante-quatre euros (970 944,00 euros)**, **3120** (trois mille cent vingt) actions de la société Baker Tilly STREGO, chacune d'une valeur vénale de trois cent onze euros et vingt centimes d'euros (311,20 €) dont **21,00 euros** de valeur nominale par action et **290,20 euros** de prime d'apport par action.

Soit une valeur d'apport de **970 944,00 euros** :

- **65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
 - **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport.
- A concurrence de sept cent vingt-trois euros et soixante et un centimes d'euros (**723,61 euros**), une soulte en numéraire due par la société **Baker Tilly STREGO** à **ECT-AM** et qui sera inscrite au crédit du compte courant ouvert dans les livres de la société **Baker Tilly STREGO** au nom d'**ECT-AM**.

(ii) Au profit de CYRANG INVEST :

- A concurrence **de neuf cent soixante-dix mille neuf cent quarante-quatre euros (970 944,00 euros)**, **3120** (trois mille cent vingt) actions de la société Baker Tilly STREGO, chacune d'une valeur vénale de trois cent onze euros et vingt centimes d'euros (311,20 €) dont **21,00 euros** de valeur nominale par action et **290,20 euros** de prime d'apport par action.

Soit une valeur d'apport de **970 944,00 euros** :

- **65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
- **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport.

- A concurrence de sept cent vingt-trois euros et soixante et un centimes d'euros (**723,61 euros**), une soulte en numéraire due par la société **Baker Tilly STREGO** à **CYRANG INVEST** et qui sera inscrite au crédit du compte courant ouvert dans les livres de la société **Baker Tilly STREGO** au nom de **CYRANG INVEST**.

(iii) Au profit de BREDITT :

- A concurrence **de neuf cent soixante-dix mille neuf cent quarante-quatre euros (970 944,00 euros)**, **3120** (trois mille cent vingt) actions de la société Baker Tilly STREGO, chacune d'une valeur vénale de trois cent onze euros et vingt centimes d'euros (311,20 €) dont **21,00 euros** de valeur nominale par action et **290,20 euros** de prime d'apport par action.

Soit une valeur d'apport de **970 944,00 euros** :

- **65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
- **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport.

- A concurrence de sept cent vingt-trois euros et soixante et un centimes d'euros (**723,61 euros**), une soulte en numéraire due par la société **Baker Tilly STREGO** à **BREDITT** et qui sera inscrite au crédit du compte courant ouvert dans les livres de la société **Baker Tilly STREGO** au nom de **BREDITT**.

(iv) Au profit d'AL INVEST :

- A concurrence **de neuf cent soixante-dix mille neuf cent quarante-quatre euros (970 944,00 euros)**, **3120** (trois mille cent vingt) actions de la société Baker Tilly STREGO, chacune d'une valeur vénale de trois cent onze euros et vingt centimes d'euros (311,20 €) dont **21,00 euros** de valeur nominale par action et **290,20 euros** de prime d'apport par action.

Soit une valeur d'apport de **970 944,00 euros** :

- **65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
- **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport.

- A concurrence de sept cent vingt-trois euros et soixante et un centimes d'euros (**723,61 euros**), une soulte en numéraire due par la société **Baker Tilly STREGO** à **AL INVEST** et qui sera inscrite au crédit du compte courant ouvert dans les livres de la société **Baker Tilly STREGO** au nom d'**AL INVEST**.

(v) Au profit de T2L INVEST :

- A concurrence **de neuf cent soixante-dix mille neuf cent quarante-quatre euros (970 944,00 euros)**, **3120** (trois mille cent vingt) actions de la société Baker Tilly STREGO, chacune d'une valeur vénale de trois cent onze euros et vingt centimes d'euros (311,20 €) dont **21,00 euros** de valeur nominale par action et **290,20 euros** de prime d'apport par action.

Soit une valeur d'apport de **970 944,00 euros** :

- **65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
- **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport.

- A concurrence de sept cent vingt-trois euros et soixante et un centimes d'euros (**723,61 euros**), une soulte en numéraire due par la société **Baker Tilly STREGO** à **T2L INVEST** et qui sera inscrite au crédit du compte courant ouvert dans les livres de la société **Baker Tilly STREGO** au nom de **T2L INVEST**.

(vi) Au profit d'A.D. QUITUM IDUS MAIAS :

- A concurrence de **six cent mille trois cent quatre euros et quatre-vingts centimes d'euros (600 304,80 euros)**, correspondant à **1929** (mille neuf cent vingt-neuf) actions de la société Baker Tilly STREGO, chacune d'une valeur vénale de trois cent onze euros et vingt centimes d'euros (311,20 €) dont **21,00 euros** de valeur nominale par action et **290,20 euros** de prime d'apport par action.

Soit une valeur d'apport de **600 304,80 euros** :

- **40 509,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
- **559 795,80 euros** à titre de prime d'apport.

- A concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-un centimes d'euros (**497,31 euros**), une soulte en numéraire due par la société **Baker Tilly STREGO** à **A.D. QUITUM IDUS MAIAS** et qui sera inscrite au crédit du compte courant ouvert dans les livres de la société **Baker Tilly STREGO** au nom d'**A.D. QUITUM IDUS MAIAS**.

(vii) Au profit de FFZAC HOLDING :

- A concurrence **de cinq cent vingt-cinq mille neuf cent vingt-huit euros (525 928,00 euros)**, **1690** (mille six cent quatre-vingt-dix) actions de la société Baker Tilly STREGO, chacune d'une valeur vénale de trois cent onze euros et vingt centimes d'euros (311,20 €) dont **21,00 euros** de valeur nominale par action et **290,20 euros** de prime d'apport par action.

Soit une valeur d'apport de **525 928,00 euros** :

- **35 490,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
- **490 438,00 euros** à titre de prime d'apport.

- A concurrence de sept cent un euros et un centimes d'euros (**701,01 euros**), une soulte en numéraire due par la société **Baker Tilly STREGO** à **FFZAC HOLDING** et qui sera inscrite au crédit du compte courant ouvert dans les livres de la société **Baker Tilly STREGO** au nom de **FFZAC HOLDING**.

(viii) Au profit d'AR4PA :

- A concurrence **de neuf cent soixante-dix mille neuf cent quarante-quatre euros (970 944,00 euros)**, **3120** (trois mille cent vingt) actions de la société Baker Tilly STREGO, chacune d'une valeur vénale de trois cent onze euros et vingt centimes d'euros (311,20 €) dont **21,00 euros** de valeur nominale par action et **290,20 euros** de prime d'apport par action.

Soit une valeur d'apport de **970 944,00 euros** :

- **65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
 - **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport.
- A concurrence de sept cent vingt-trois euros et soixante et un centimes d'euros (**723,61 euros**), une soulte en numéraire due par la société **Baker Tilly STREGO** à **AR4PA** et qui sera inscrite au crédit du compte courant ouvert dans les livres de la société **Baker Tilly STREGO** au nom d'**AR4PA**.

Soit une valeur globale d'apport de **6 951 896,80 euros** :

- **469 119,00 euros** à titre d'augmentation de capital,
- **6 482 777,80 euros** à titre de prime d'apport.

- du rapport de la société G/AUDIT, commissaire aux apports désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce d'Angers en date du 22 juin 2026,

Approuve cet apport et son évaluation qui en a été faite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport conjoint du Président et du Comité de direction, décide à titre de rémunération de ces apports approuvés d'augmenter le capital social de **469 119 euros** pour le porter de **11 136 867 euros** à **11 605 986 euros**, au moyen de la création de **22 339 actions nouvelles** de 21 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées et attribuées à concurrence de :

- **3120 actions** à ECT-AM (**65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital et **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport).
- **3120 actions** à CYRANG INVEST (**65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital et **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport).
- **3120 actions** à BREDITT (**65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital et **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport).
- **3120 actions** à AL INVEST (**65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital et **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport).
- **3120 actions** à T2L (**65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital et **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport).
- **1929 actions** à A.D. QUITUM IDUS MAIAS (**40 509,00 euros** à titre d'augmentation de capital et **559 795,80 euros** à titre de prime d'apport).
- **1690 actions** à FFZAC HOLDING (**35 490,00 euros** à titre d'augmentation de capital et **490 438,00 euros** à titre de prime d'apport).
- **3120 actions** à AR4PA (**65 520,00 euros** à titre d'augmentation de capital et **905 424,00 euros** à titre de prime d'apport).

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

La différence entre la valeur globale des apports (**6 951 896,80 euros**) et le montant de l'augmentation de capital (**469 119,00 euros**), soit la somme de **6 482 777,80 euros**, constitue **une prime d'apport** qui sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate la réalisation définitive, à compter de ce jour, de l'augmentation de capital susvisée et confère au Président tous pouvoirs à l'effet de pourvoir à l'exécution des décisions qui précèdent, notamment de modifier en conséquence les comptes des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Comme conséquence des décisions adoptées dans les résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 "Capital"

ARTICLE 6 - CAPITAL

6.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Il est ajouté in fine le paragraphe suivant :

« Assemblée générale extraordinaire du 15 Juillet 2026

Par l'assemblée générale Extraordinaire du 15 juillet 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 469 119 euros au moyen de la création de 22 339 actions d'une valeur nominale de 21 euros (avec une prime d'apport de 6 482 777,80 euros) portant ainsi le capital à 11 605 986 euros. »

Le reste de l'article reste inchangé.

6.2 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **onze millions six cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-six euros** (11 605 986 euros).

Il est divisé en 552 666 actions de 21 € chacune, libérées intégralement, de catégorie "O" (action ordinaire), et de catégorie "R" (action de préférence sans droit de vote), à savoir :

- Action « O » : action propriété d'un associé ayant la qualité professionnelle d'Avocat ou d'Expert-Comptable ou exerçant son activité dans la société.

- Action « R » : *action propriété d'un associé n'ayant ni la qualité d'Expert-comptable ni la qualité d'Avocat et n'exerçant pas son activité dans la société.*

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Pour extrait certifié conforme

La Présidence

M. Samuel RONFLE

Signé par :
 Samuel RONFLE
4C7D60000B99465...